

# Avis et communications

## AVIS DIVERS

### MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS

#### **Avis relatif aux tarifs et aux prix de produits visés à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale**

NOR : SANS0622922V

En application des conventions entre le comité économique des produits de santé et le Syndicat national des services et technologies de santé au domicile (SYNALAM) et le Syndicat national des associations d'assistance à domicile (SNADOM), les tarifs, les prix de vente maximum hors taxes au distributeur revendant directement aux assurés sociaux (dénommés ci-après « prix de cession ») et les prix limites de vente au public (PLV) en euros TTC des produits visés ci-dessous sont fixés comme suit :

CODE	LIBELLÉ	PRIX DE CESSION (en euros HT)	TARIF (en euros TTC)	PLV (en euros TTC)
1121332	Perfusion, système actif ambulatoire, location pompe programmable, insuline .....	2 600,00	8,88	8,88
1146183	Perfusion, système actif ambulatoire, forfait de formation technique initiale .....		403,00	403,00
1110908	Perfusion, système actif, cathéter et consommables associés pour pompe, insuline .....	17,53	24,54	24,54
1188069	Perfusion, pompe externe à insuline, forfait mensuel .....		59,50	59,50